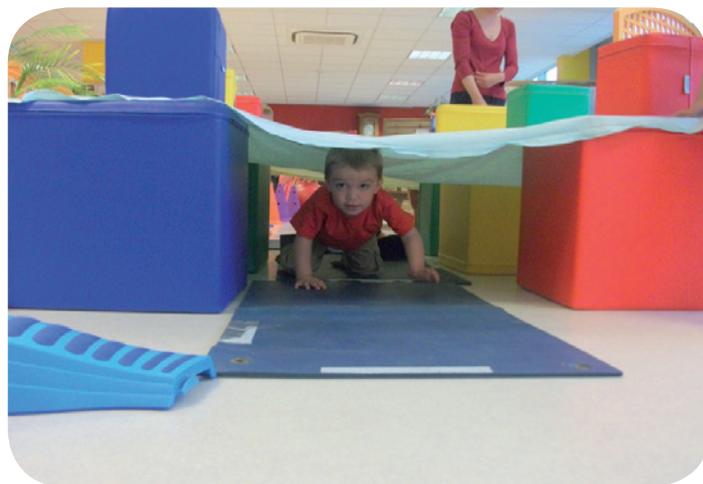


# Le Mag des Lutins

Octobre  
Novembre  
Décembre  
2014

n°2



Prochaines rencontres p.2-5



Prévention et santé:

*Protéger son dos p.8*

*Un point sur la tétine p.9*

*Enfants et légumes p.12*



Le RAM et Vous:

*Une idée bricolage ... en image ! p.16-18*



Psycho et bon sens:

*Il ne faut pas mentir aux enfants p.6*

*Des bienfaits du coucou-caché p.7*

*Tous dehors ! p.7*



Du côté du droit:

*Du DIF au CPF p.13-15*



Le coin des curieux p. 19



Le journal du Relais Assistants Maternels «A Pas de Lutins»

# PROCHAINES RENCONTRES

## Soirées

### *Soirée conférence/débat (pour les assistants maternels)*

Pour les personnes inscrites sur le cycle des conférences/débat avec Romuald Leclerc, voici les dates des prochaines rencontres :

- Le mardi 7 Octobre de 20h15 à 22h15 à la garderie péri-scolaire de Tilly sur Seulles: L'identité: la construction de la personnalité selon E. Erikson.
- Le mardi 25 Novembre de 20h15 à 22h15 dans les locaux des RAM à Villers-Bocage: la «méthode sans perdant» développée par T.Gordon.

### *Soirée « Etre parent employeur » (pour les parents et assistants maternels)*

Les Relais assistants Maternels de Villers-Bocage Intercom, Aunay-Caumont Intercom, Evrecy-Orne-Odon, Thury-Harcourt, Condé-sur-Noireau, et du Val de Seulles, ont le plaisir de vous inviter à une réunion d'information : « Etre parent employeur : de l'embauche à la rupture du contrat de travail ». Anne Bidou, juriste spécialisée dans le droit du travail à l'URIOPSS, vous présentera les particularités du droit du travail applicable aux assistants maternels.

Pour y assister, deux créneaux vous sont proposés :

Le mardi 30 septembre au Centre Richard Lenoir à Villers-Bocage de 20h à 22h

Ou

Le jeudi 9 octobre à Thury-Harcourt de 20h à 22h.

Si vous souhaitez y participer, nous vous prions de bien vouloir contacter le relais.

### *Soirée Bilan fête du jeu (pour les parents et assistants maternels)*

La Fête du Jeu est organisée sur notre territoire depuis 2009. Nous avons déjà été dans trois communes de l'Intercom : Noyers-Bocage, Banneville-sur-

Ajon et Villy-Bocage. En 2015, ce sera la commune de Lingèvres qui nous accueillera. Et en 2016, Hottot Les Bagues.

Afin de ne pas voir cet événement s'essouffler, nous vous proposons de faire un bilan des années écoulées et de se projeter sur les années à venir : quels nouveaux jeux, quelle organisation...

Cette soirée réunira les différents acteurs de la Fête du Jeu : les RAM, les assistantes maternelles, les parents, les élus, le centre de loisirs et le local ados.

Rendez-vous **Mardi 14 octobre de 20h à 22h dans les locaux des RAM à Villers-Bocage**. Merci de vous inscrire auprès de RAM pour y participer.

## Soirée Information CAP petite Enfance (pour les assistants maternels)

Les R.A.M. de Villers-Bocage-Intercom, d'Evrecy-Orne-Odon, d'Aunay-Caumont-Intercom, des Rives de l'Odon et de Thury-Harcourt vous proposent une soirée d'information sur les épreuves du CAP petite enfance. Quelles conditions pour s'inscrire, comment s'inscrire, quelles sont les épreuves, si j'ai déjà un CAP ou un autre diplôme faut-il que je présente toutes les épreuves ? etc.

Celle-ci se déroulera le **Jeudi 06 novembre à 20h00 à la maison des services d'Aunay-sur Odon**. Si vous souhaitez y participer, nous vous prions de bien vouloir contacter le relais.

## Evènements

### Spectacle

Cette année, nous vous proposons d'assister au spectacle musical « Ça mord ? » mis en scène par la compagnie Murmure du Son. Nous aurons le plaisir de partager ce moment avec les résidents de l'EPHAD Jeanne Bacon. Il se déroulera **à la salle culturelle de la maison de retraite**. La jauge de ce spectacle est limitée, nous vous proposons donc plusieurs séances au choix :

- Séances pour les enfants jusqu'à 3 ans:

le Mercredi 26 novembre à 11h

le Jeudi 27 novembre à 10h

-Séance pour les enfants de 4 à 12 ans:

le Mercredi 26 novembre à 14h30

**U**n petit mot sur le spectacle :

Tour à tour objets, personnages ou instruments imaginaires, ces matériaux vont créer un lien entre le propos théâtral et musical. En développant langage autour des percussions vocales, corporelles et d'objets sonores, la compagnie nous invite dans un univers

tendre où se conjuguent douceur, humour et poésie.



Les inscriptions débuteront le lundi 3 novembre (aucune inscription ne sera prise en compte avant). Vous pouvez vous inscrire par e-mail ou par téléphone. Merci de préciser : le nom, prénom et date de naissance des enfants, le nom et prénom des adultes accompagnateurs et la séance souhaitée.

## Ateliers

### Eveil corporel

**P**our les personnes étant inscrites aux ateliers d'éveil corporel avec Sarah De Claverie, la 3<sup>ème</sup> séance se fera sur les dates suivantes :

- A Villers-Bocage : le mardi 16 décembre de 9h15 à 10h15 pour le groupe 1 et de 10h30 à 11h30 pour le groupe 2.

- A Noyers-Bocage : le jeudi 18 décembre de 9h15 à 10h15 pour le groupe 3 et de 10h30 à 11h30 pour le groupe 4.

Rappel : pour les groupes 3 et 4 la 2<sup>ème</sup> séance se fera le vendredi 3 octobre à Noyers-

Bocage.

## Dans la forêt, il y a ...

Pour cet atelier, nous utiliserons des éléments de la nature.

Lors de vos balades, pensez à ramasser des feuilles de différentes couleurs, des mousses et lichens, fougères, lierre, bruyère, petites écorces, brindilles, etc. Attention, pour le bricolage que nous allons effectuer ne prévoir que des petites choses légères (un gland est le maximum).



## Gym sensorielle

Le vendredi 10 octobre, à 10h, retrouvons-nous dans le grand salon de la maison de retraite de Villers-Bocage pour un atelier gym sensorielle. Si vous souhaitez y participer, merci de vous inscrire auprès du relais.

## Atelier Croq'livres

En partenariat avec la médiathèque de Villers-Bocage, nous vous proposons un atelier régulier autour du livre. La séance débutera par un temps de lecture collective, où Linda aura le plaisir de nous raconter quelques histoires, puis vous aurez la possibilité de partager un moment plus individuel avec les enfants.



La première séance se fera le vendredi 19 décembre. Deux séances vous sont proposées: à 9h30 et à 10h30.

Pour y participer, merci de vous inscrire auprès de la médiathèque au 09.65.11.15.16

## Il ne faut pas mentir aux enfants

Les enfants apprennent beaucoup de choses sur leur environnement par leur propre exploration, mais ils comptent également beaucoup sur ce que les adultes leur disent.

Mais comment se comportent-ils lorsque l'adulte leur fournit des informations fausses ou incomplètes ? C'est la question que se sont posée des chercheurs du Massachusetts Institute of Technology (1).



Dans une étude menée auprès d'un groupe d'enfants âgés de 6 à 7 ans confrontés aux différentes fonctionnalités d'un jouet, ils démontrent que les enfants savent non seulement évaluer avec précision la qualité des informations transmises, mais

aussi qu'ils adaptent leur comportement exploratoire pour compenser des instructions trop partielles.

Ils sont également en mesure de juger de la qualité de l'enseignant: si celui-ci les a trompés ou mal informés une première fois, ils lui feront moins confiance et compteront davantage sur l'exploration pour apprendre. À l'inverse, les enfants deviennent moins attentifs lorsque l'adulte a l'habitude de délivrer des informations qu'ils connaissent déjà ou qu'ils auraient pu déduire par eux-mêmes.

(1) Hyowon Gweon et AL, Sirisof omission : Children Selectively Explore when Teachers are Under-informative, *Cognition*, juin 2014.

## Des bienfaits du coucou-caché

Tout le monde a déjà pu constater combien le jeu du coucou caché provoquait le rire franc du tout-petit. Alors, sachez que jouer à coucou avec les enfants est un jeu tous à fait formateur : il reposerait sur un principe, initié par Jean Piaget, célèbre psychologue suisse, celui de la permanence de l'objet qui favorise la capacité de l'enfant à supporter l'angoisse de la séparation d'avec sa mère ou d'un proche.

Par ailleurs, ce jeu permettrait de faire prendre conscience aux enfants que même s'ils ne se voient plus, ils continuent à être visibles pour les autres distinguant ainsi le soi de leur corps physique.



*Source : Assistante Maternelle Magazine, n° 113*

## Tous dehors !

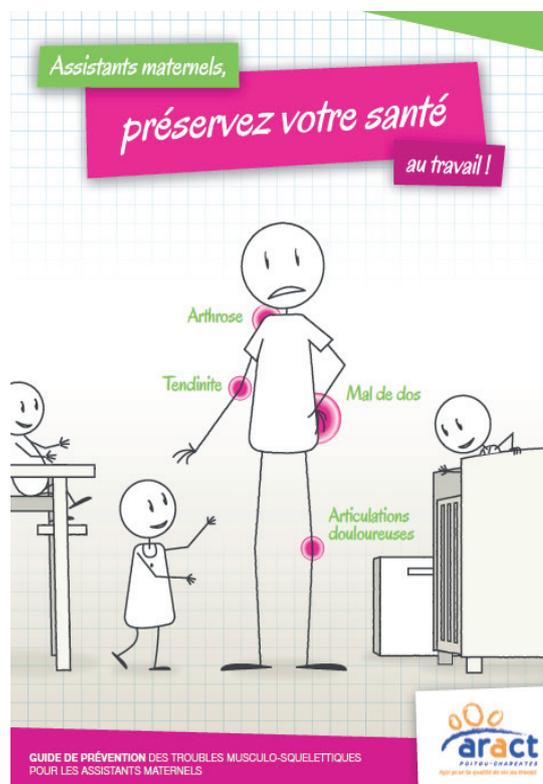
Selon une étude réalisée par l'université du Michigan aux États-Unis et publiée dans le Journal of the study of religion, nature and culture, les enfants qui passent entre 5 et 10 heures par semaine à jouer dehors sont dotés d'une imagination, d'une créativité et d'une curiosité plus importante. La diversité multi-sensorielle de la nature à la fois par ses couleurs, ses sons, ses odeurs ou encore ses formes, permettrait aux enfants de se sentir plus vivants et les aiderait à avoir une meilleure confiance en eux.



*Source : Assistantes Maternelles Magazine n°114 Juillet-Août 2014*

## Protéger son dos

Pour répondre aux demandes sur des problématiques en lien avec la prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS) chez les professionnels de la petite enfance, l'Agence Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail (ARACT) Poitou-Charentes publie deux guides dont un spécifiquement consacré aux assistantes maternelles.



Ils sont téléchargeables gratuitement sur [www.poitou-charentes.aract.fr](http://www.poitou-charentes.aract.fr), onglet «ressources documentaires» puis «Publications» et prodiguent des recommandations pratiques. Composés de fiches illustrées portant sur les activités spécifiques et les problématiques du métier, ils abordent les questions à se poser pour réaliser son activité professionnelle tout en limitant les contraintes sur le corps.

Source: L'assmat n°127 Avril 2014

Si vous souhaitez le consulter, ce dossier est disponible au Relais.

## Un point sur la tétine

**A**lors que 84 % des bébés prennent leur tétine ou leur pouce, la fédération française d'orthodontie rappelait dernièrement les conséquences sur la formation du palais et de la dentition. Ainsi, les enfants qui continuent à téter leur pouce ou à sucer leur tétine à un âge avancé présentent un risque plus élevé d'avoir un palais étroit pouvant entraîner des problèmes respiratoires en raison des fausses nasales exiguës (multiplications de rhinite, asthme ...). Les tétines dites physiologiques ou orthodontiques vendues en pharmacie ne sont d'aucune efficacité et restent avant tout des appellations commerciales. En comprimant les deux maxillaires, la tétine laisse une espace oval entre les deux incisives qu'il faudra combler par un traitement d'orthodontie par la suite.

**A**vec de fâcheuses conséquences quand son usage est prolongé après 3 ans, la tétine reste néanmoins indispensable au nourrisson: la succion est en effet un besoin naturel chez ce dernier. Le foetus développe des mouvements de succion qui seront indispensables à sa croissance en absorbant le liquide amniotique dès la douzième semaine *in utero*.

**D**es études ont montré par ailleurs son utilité contre la mort subite en modifiant la façon dont l'air circule entre la bouche et le nez pour libérer les voies aériennes supérieures. Des chercheurs suédois ont démontré également que la tétine, nettoyée par la salive des parents, prévenait les risques d'allergies puisque le transfert de bactéries, présentes dans la salive des parents, stimulerait la flore microbienne du bébé et renforcerait le système immunitaire pour permettre une meilleure résistance aux allergies.



# Calendrier des ateliers du RAM

Thème : Formes, Matières, Couleurs					
Octobre		Novembre		Décembre	
mer. 1		sam. 1	Férial	lun. 1	
jeu. 2		dim. 2		mar. 2	VB: Découvrons une nouvelle matière
ven. 3	<i>Eveil corporel</i>	lun. 3		mer. 3	
sam. 4	Rendez-vous 10h – 12h	mar. 4	VB: Remplir, vider, transvaser !	jeu. 4	LA: Découvrons une nouvelle matière
dim. 5		mer. 5		ven. 5	MG: Découvrons une nouvelle matière
lun. 6		jeu. 6	LA: Remplir, vider, transvaser ! Soirée information CAP Petite enfance	sam. 6	Rendez-vous 10h – 12h
mar. 7	VB: Dans la forêt, il y a ... Soirée conférence/débat	ven. 7	MG: Remplir, vider, transvaser !	dim. 7	
mer. 8		sam. 8	Rendez-vous 10h – 12h	lun. 8	
jeu. 9	LA: Dans la forêt, il y a ... Soirée "Etre parent employeur"	dim. 9		mar. 9	VB: A l'approche de Noël ...
ven. 10	<i>Gym sensorielle Maison de retraite</i>	lun. 10		mer. 10	
sam. 11		mar. 11	Férial	jeu. 11	LA: A l'approche de Noël ...
dim. 12		mer. 12		ven. 12	MG: A l'approche de Noël ...
lun. 13		jeu. 13		sam. 13	
mar. 14	VB: C'est la semaine du goût ... hummm... Soirée bilan fête du jeu	ven. 14	MG: Dans la forêt, il y a ...	dim. 14	
mer. 15		sam. 15		lun. 15	
jeu. 16	LA: C'est la semaine du goût... hummm...	dim. 16		mar. 16	<i>Eveil corporel</i>

ven. 17	MG: C'est la semaine du goût... hummm...	lun. 17		mer. 17	
sam. 18		mar. 18	VB: Du livre au Kamishibai	jeu. 18	<i>Eveil corporel</i>
dim. 19		mer. 19		ven. 19	<i>Croq'livres</i>
lun. 20		jeu. 20	LA: Du livre au Kamishibai	sam. 20	
mar. 21		ven. 21	MG: Du livre au Kamishibai	dim. 21	
mer. 22		sam. 22		lun. 22	
jeu. 23		dim. 23		mar. 23	
ven. 24		lun. 24		mer. 24	
sam. 25		mar. 25	Soirée conférence/débat	jeu. 25	Férié
dim. 26		mer. 26	Spectacle "Ça mord?"	ven. 26	
lun. 27		jeu. 27	Spectacle "Ça mord?"	sam. 27	
mar. 28		ven. 28		dim. 28	
mer. 29		sam. 29		lun. 29	
jeu. 30		dim. 30		mar. 30	
ven. 31				mer. 31	

#### Légende:

**Soirée Conférence/débat :** Mardi 7 octobre à 20h15 – Réunion n° 2 : L'identité : La construction de la personnalité (pour les assistantes maternelles)

**Soirée "Être parent employeur" :** Mardi 9 octobre à 20h00 – De l'embauche à la rupture de contrat (pour les parents et les assistants maternels)

**Soirée bilan "Fête du Jeu" :** Mardi 14 octobre à 20h30 – (pour les assistants maternels et les parents)

**Soirée information CAP Petite Enfance :** Jeudi 6 novembre à 20h00 – Présentation des épreuves et de l'accompagnement (pour les assistantes maternelles)

**Soirée Conférence/débat :** Mardi 25 novembre à 20h15 – Réunion n° 3 : La "méthode sans perdant" (pour les assistantes maternelles)

VB: : Atelier à la maison des associations de Villers-Bocage 9h00 - 11h00

LA : Atelier à la salle des fêtes de Landes-sur-Ajon 9h30-11h30

MG: Atelier à la salle de la mairie du Mesnil-au-Grain, 9h30- 11h30

# Enfants et légumes : bonnes méthodes

Une étude à grande échelle, réalisée dans le cadre du projet européen HabEat et coordonnée par l'institut national de recherche agronomique (INRA) de Dijon, permet de mieux comprendre comment les comportements et les préférences alimentaires se forment durant les premières années de la vie.

Les résultats de cette enquête et de ces expériences menées auprès de plusieurs milliers d'enfants et de leurs parents portent principalement sur les facteurs associés à la fréquence de consommation des fruits et légumes.



Les constatations des chercheurs se révèlent très pratiques :

- Un allaitement maternel plus long est associé à une fréquence de consommation de fruits et légumes plus élevée lors de l'enfance ;
- L'introduction de légumes en purée au début de la période de diversification favorise une meilleure acceptation de nouveaux légumes à court ou moyen terme ;
- La présence répétée d'un légume nouveau est suffisante pour en augmenter sa consommation même chez les enfants décrits comme « difficiles » ;
- Il est difficile d'augmenter la consommation d'un légume déjà familier chez les enfants âgés de 3 à 6 ans : la méthode la plus efficace serait de leur laisser le choix parmi deux variétés de légumes.

*Source : L'assmat n°130 juillet-août 2014*

## Du DIF au CPF

Le compte personnel, de formation remplacera Le droit individuel à la formation avec plus d'indépendance dans le choix des formations. Mais leur champ est restreint.

À partir du 1er janvier 2015, chaque salarié - ou demandeur d'emploi - bénéficiera d'un «compte personnel de formation» (CPF) qui le suivra tout au long de sa vie professionnelle. Ce dispositif remplacera le droit individuel à la formation (DIF) (1).

### Ouverture du CPF

Un compte personnel de formation sera ouvert pour toute personne d'au moins seize ans salariée ou à la recherche d'un emploi. Il sera fermé lorsque l'intéressé partira à la retraite.



### Alimentation du CPF

Le principe du CPF est le même que celui du DIF : chaque année, le compte est crédité d'heures de formation qui se cumuleront dans la limite de 150 heures (120 heures pour le DIF). Mais l'innovation du nouveau dispositif est que les heures de formation restent acquises en cas de changement de situation professionnelle ou de chômage. Pour un salarié à temps plein, le nombre d'heures qui seront inscrites sur le CPF s'élèvera à :

- Vingt-quatre heures par an, jusqu'à ce que le compte totalise 120 heures ;
- puis douze heures par an, dans la limite absolue de 150 heures.

Pour les salariés n'ayant pas travaillé à temps complet toute l'année, le nombre d'heures de formation acquis sera calculé au prorata du temps de travail, sauf accord collectif plus favorable. Une fois le plafond de 150 heures atteint, le salarié n'acquerra pas de nouveaux droits tant qu'il n'aura pas utilisé des heures. Les heures figurant sur le DIF au 31 décembre 2014 seront transférées sur le CPF.



## Suivre une formation

Les formations qui pourront être suivies grâce au CPF seront obligatoirement qualifiantes.

Ce seront notamment :

- soit des formations permettant d'acquérir un « socle de connaissances et de compétences » défini par décret (en particulier maîtrise de la lecture, de l'écriture et du calcul) ;
- soit des formations concourant à tout ou partie d'une certification inscrite au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) ou sanctionnées par un certificat de qualification professionnelle (CQP) et définies sur des listes élaborées par les partenaires sociaux au niveau interprofessionnel ou de la branche professionnelle.

Le CPF pourra également être utilisé pour bénéficier d'un accompagnement à la validation des acquis de l'expérience (VAE).

Les formations financées par le compte personnel de formation ne seront pas soumises à l'accord de l'employeur- ou de Pôle emploi - lorsqu'elles seront suivies en dehors du temps de travail (2).

Les frais pédagogiques et les frais annexes seront pris en charge par l'organisme paritaire collecteur agréé (OPCA) dont relève l'employeur ou par le fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels pour les chômeurs.

## Gestion du dispositif

La tenue des CPF sera assurée au niveau national, par un organisme unique (probablement la Caisse des dépôts et consignations). Chaque titulaire de compte pourra accéder par internet au nombre d'heures de formation dont il dispose sur son compte et à des informations sur les formations qui peuvent être suivies grâce au CPF.

Catherine Doublet

1) Loi n°2014-288 du 5 mars 2014, Journal officiel du 6 mars 2014, p. 4848. Sur la formation professionnelle continue des assistantes maternelles employées par des particuliers, L'assmat, n°126, mars 2014, p. 17.

2) L'allocation de formation versée actuellement pour les formations suivies hors du temps de travail dans le cadre du DIF est supprimée.

Source : L'assmat n°127 Avril 2014



## Une idée bricolage ... en image !

**N**e jetez plus votre papier bulle, il peut servir pour une activité peinture ! Les enfants l'ont testé en atelier... un vrai succès !

Pour cet atelier il vous faut:

- du papier bulle que l'on scotche tout autour d'une table
- de la peinture
- des rouleaux (ou autres accessoires pour peindre)
- des feuilles

et c'est parti, l'activité peut commencer !

**P**remière étape : on recouvre le papier bulle de peinture !





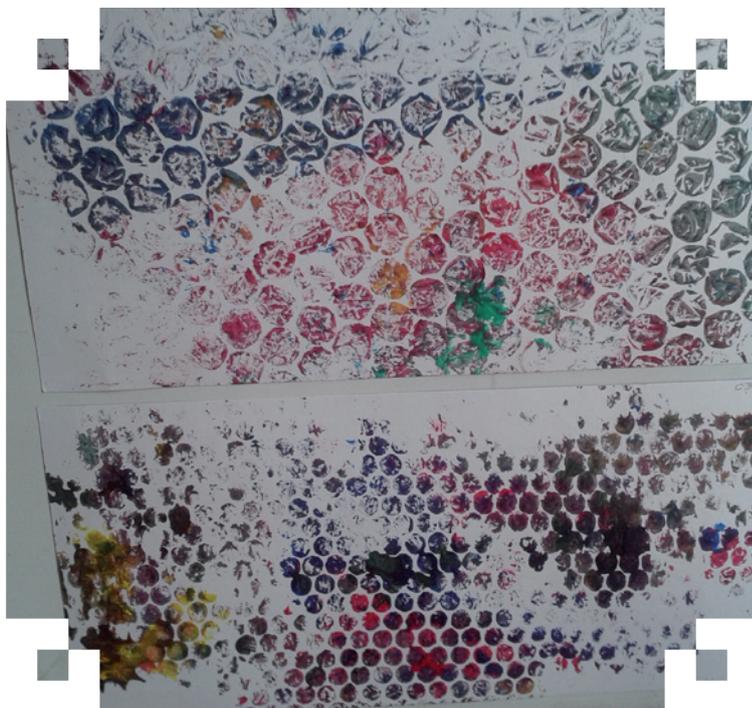
Quel plaisir de toucher  
la matière et de s'en  
mettre plein les doigts !!



Ensuite, on pose notre feuille dessus et on la frotte, on la tapote, on la caresse...



**E**t le tour est joué ! Voilà un joli chef-d'œuvre ! Avec du gros papier bulle ou du petit, l'effet est tout aussi joli !



**L'**idée en plus :

Plastifier la peinture pour en faire un joli set de table, ou encore, encadrer la pour en faire un beau tableau !

## LE COIN DES CURIEUX

Tous les trimestres, des liens internet y apparaîtront. Si vous souhaitez partager vos sites internet «favoris», n'hésitez pas, vos suggestions sont les bienvenues !

### [naitreetgrandir.com](http://naitreetgrandir.com)

Naitre et grandir offre une source d'information fiable et validée par des professionnels de la santé. En parcourant ce site vous trouverez toutes les réponses à vos questions concernant le développement du jeune enfant de la naissance à l'âge de 5 ans. Pleins de sujets y sont abordés : le développement, l'alimentation, l'apprentissage, le jeu, etc.



### [www.cantata-web.fr](http://www.cantata-web.fr)

Cantata s'adresse aux parents, aux enseignants, aux éducateurs, aux professionnels de la petite enfance et aux particuliers qui s'intéressent à la chanson pour enfants. Ce site donne des outils pédagogiques concrets, pour intervenir auprès des tout-petits et des plus grands et propose de nombreuses chansons pour les enfants.

### [www.net-particulier.fr](http://www.net-particulier.fr)

Portail officiel du particulier employeur et du salarié. Vous y retrouverez toutes les informations concernant le contrat de travail, la rémunération, la fin de contrat, etc.



# VOTRE RELAIS ASSISTANTS MATERNELS

## Horaires d'ouverture au public

### Rendez-vous :

Le mardi, de 14h à 17h30

Le mercredi, de 14h à 17h15

Le jeudi, de 14h à 18h

Le 1<sup>er</sup> samedi du mois, de 10h à 12h

Accueil au secrétariat tous les jours, aux horaires d'ouverture de Villers-Bocage Intercom

## Ateliers d'éveil (Sur inscription)

• Le mardi de 9h00 à 11h00 à la maison des associations de Villers-Bocage.

• Le jeudi de 9h30 à 11h30 à la salle des fêtes de Landes-sur-Ajon.

• Le vendredi de 9h30 à 11h30 à la salle communale du Mesnil-au-Grain.

## Adresse

Relais Assistants Maternels A Pas de Lutins

18 rue Emile Samson - BP 2 - 14310 VILLERS-BOCAGE

TEL: 02.31.77.88.05 Email: ramsud@vbi14.fr

Animé par Jenna SCHINDELMEYER, le Relais est un lieu d'accueil, d'écoute et d'information, dont les missions principales sont :

- Informer les parents employeurs, les assistants maternels et les gardes à domicile,
- Favoriser les rencontres entre les parents, les assistants maternels et les enfants,
- Organiser des ateliers d'éveil pour les enfants accompagnés d'un adulte,
- Informer les personnes qui souhaitent devenir assistants maternels.

**Éditeur de publication :** VILLERS-BOCAGE INTERCOM

**Directeur de la publication :** Jenna SCHINDELMEYER

**Imprimeur :** LE REVEREND IMPRIMEUR –

ZA de la Tassinerie BP 303 –

50700 VALOGNES

**Dépôt légal :** Septembre 2014

**ISSN :** 2275-0215

Conseil Général



Calvados

